

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 21 août 2023

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 21^e jour du mois d'août 2023, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 et du 24 juillet 2023
4. Adoption du paiement des dépenses des mois de juillet et août 2023
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Modification du Règlement 2022-1131 *décrétant une dépense de 3 148 000 \$ et un emprunt de 3 148 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du Boisé et pour la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture*
7. Autorisation d'appels d'offres 2024
8. Acceptation finale des travaux - Réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès
9. Autorisation de dépenses – Acquisition lot 4 208 568
10. Autorisation de signatures – Entente appui financier – Fonds Grand Mouvement

TRAVAUX PUBLICS

11. Autorisation – Vente d'un véhicule à l'encan
12. Acceptation de soumission – TP-2023-24 – Démolition d'un bâtiment municipal
13. Autorisation de dépense – Réfection de pavage 2023 – Rebut de pavage

URBANISME

14. Acceptation provisoire – Havre Boischatel – Phases 3-4-5

LOISIRS

15. Ordre de changement – Aménagements récréatifs – Domaine du boisé

DIVERS

- 16. Période de questions :
 - 16.1 Membres du conseil
 - 16.2 Public
- 17. Levée / Ajournement

2023-08-189

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2023-08-190

3. Adoption des procès-verbaux du 3 et du 24 juillet 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 3 et du 24 juillet 2023, tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière.

2023-08-191

4. Adoption du paiement des dépenses des mois de juillet et août 2023

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses des mois de juillet et août 2023, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun

De la part de l'assistance :

- Bruit avenue Royale

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 02.

ADMINISTRATION

2023-08-192

6. **Modification du Règlement 2022-1131 décrétant une dépense de 3 148 000 \$ et un emprunt de 3 148 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du Boisé et pour la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture**

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le Règlement numéro 2022-1131 afin de diminuer l'emprunt et d'augmenter la dépense de celui-ci;

Considérant que la Municipalité de Boischatel a décrété, par le biais du Règlement numéro 2022-1131, une dépense de 3 148 000 \$ et un emprunt de 3 148 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé et la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture;

Considérant que l'ensemble des travaux nécessaires à la finalisation du Domaine du boisé est plus onéreux que ce qui était prévu lors de l'adoption du règlement d'emprunt en 2022;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- **Que** le titre du Règlement numéro 2022-1131 soit remplacé par le suivant :
« Règlement numéro 2022-1131 décrétant des dépenses de 3 601 000 \$ et un emprunt de 3 014 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé et la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture »;
- **Qu'**un considérant soit ajouté au Règlement numéro 2022-1131 soit :
« **Considérant qu'**une contribution financière en vertu du programme PAFIRS est accordée à la Municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale de 1 377 222,67\$ dont la partie payée comptant est établie à 586 675 \$, fait partie intégrante du présent règlement comme Annexe 2. »;
- **Que** l'article 1 du Règlement numéro 2022-1131 soit remplacé par le suivant:
«Le conseil est autorisé à procéder aux aménagements récréatifs du Domaine du boisé ainsi qu'à la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture, incluant les services professionnels, les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le greffier-trésorier adjoint, en date du 14 août 2023, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme Annexe 1 en tenant compte du résultat des soumissions et l'estimée des professionnels pour l'ensemble des travaux. »
- **Que** l'article 2 du Règlement numéro 2022-1131 soit remplacé par le suivant :
« Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 601 000 \$ aux fins du présent règlement. »;
- **Que** l'article 3 du Règlement numéro 2022-1131 soit remplacé par le suivant :
« Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 014 000 \$ sur une période de 20 ans et à affecter la somme de 586 675 \$ provenant de la contribution financière en vertu du programme PAFIRS. »;
- **Qu'**une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

- 2023-08-193 **7. Autorisation d'appels d'offres 2024**
- Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à des appels d'offres pour différents services;
- Considérant** les articles 934 à 936 du *Code municipal du Québec* concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics ou sur invitation ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder aux appels d'offres suivants :
- Nettoyage des puisards 2024-2025-2026;
 - Fourniture, transport et traitement des conteneurs de l'écocentre 2024.
- 2023-08-194 **8. Acceptation finale des travaux – Réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès**
- Considérant que** la réfection des rues Tardif, Gravel, Vézina et des Grès est terminée;
- Considérant que** la Municipalité de Boischatel a effectué une retenue de 10 % du montant à payer à l'entreprise Construction & Pavage Portneuf Inc.;
- Considérant que** le premier 5 % de la retenue contractuelle a été versé ;
- Considérant** le certificat de réception définitive des ouvrages de l'ingénieur responsable du projet ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder au paiement du décompte numéro huit (8) incluant le solde des sommes retenues, soit un montant total de 349 166,24 \$, taxes incluses, et ce, conditionnellement aux documents demandés.
- 2023-08-195 **9. Autorisation de dépenses – Acquisition lot 4 208 568**
- Considérant** les résolutions numéro 2022-11-306 et 2023-06-137 en lien avec l'acquisition du lot 4 208 568;
- Pour ce motif**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'acquisition du lot 4 208 568 pour un montant de 286 600 \$.
- Les sommes nécessaires à la transaction seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.
- 2023-08-196 **10. Autorisation de signatures – Entente appui financier – Fonds Grand Mouvement**
- Considérant** le projet de développement du Domaine du boisé;
- Considérant que** la Caisse Desjardins des Chutes Montmorency, par le biais du Fonds Grand Mouvement, accepte de conclure une entente afin d'appuyer financièrement le projet ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le maire et le greffier-trésorier adjoint soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Boischatel.

TRAVAUX PUBLICS

- 2023-08-197 **11. Autorisation – Vente d’un véhicule à l’encan**
- Considérant que** la Municipalité désire se départir d’un camion de déneigement;
- Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d’autoriser le directeur du service des travaux publics et/ou le greffier-trésorier adjoint à débiter les démarches pour la vente auprès d’Encan Ritchie et à signer les documents nécessaires à la vente du véhicule suivant :
- Camion de déneigement 10 roues de marque International et ses équipements – unité # 24-12
- 2023-08-198 **12. Acceptation de soumission – TP-2023-24 – Démolition d’un bâtiment municipal**
- Considérant** le processus d’appel d’offres public TP-2023-24 pour la démolition d’un bâtiment municipal dans la côte de l’Église;
- Considérant que** six (6) soumissions ont été reçues;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d’accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de ART-DEM inc. pour un montant total estimé de 40 038,89 \$, taxes incluses, pour la démolition d’un bâtiment municipal dans la côte de l’Église, et ce, selon les prix au bordereau.
- Ces sommes seront prises à même le *Règlement d’emprunt numéro 2023-1166*.
- 2023-08-199 **13. Autorisation de dépense – Réfection de pavage 2023 – Rebut de pavage**
- Considérant** les travaux de réfection de pavage pour l’année 2023;
- Considérant** la quantité de rebut de pavage générée par ces travaux;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d’autoriser une dépense n’excédant pas 25 000 \$, incluant les taxes, afin de couvrir les coûts associés à la disposition adéquate de ces rebuts.
- Les sommes seront prises à même le *Règlement d’emprunt 2022-1129*.

URBANISME

- 2023-08-200 **14. Acceptation provisoire – Havre Boischatel – Phases 3-4-5**
- Considérant** que les travaux d’infrastructure des phases 3-4-5 du développement résidentiel « Havre Boischatel » sont complétés;
- Considérant** la recommandation de la firme Génio Experts-Conseils en date du 17 août 2023;
- Considérant qu’il** est nécessaire d’avoir cette acceptation de la part de la firme d’ingénierie afin de commencer à émettre des permis de construction dans ce secteur;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d’accepter la réception provisoire des travaux et de plus, d’autoriser le service de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire à émettre les permis de construction pour les phases 3-4-5 du développement résidentiel Havre Boischatel.

LOISIRS

2023-08-201 **15. Ordre de changement – Aménagements récréatifs – Domaine du boisé**

Considérant la résolution numéro 2023-03-065 accordant le contrat pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé à l'entreprise CIVILEX inc. ;

Considérant l'ordre de changement ODC-04 daté du 16 août 2023 concernant la modification du profil relatif à l'aire de jeux pour enfants;

Considérant la description des changements demandés aux travaux par l'équipe de professionnels au dossier afin de poursuivre les aménagements récréatifs du Domaine du boisé;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser l'ordre de changement pour un montant de 21 102,13 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt 2022-1131*.

DIVERS

16. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Havre Boischatel

De la part de l'assistance :

- Havre Boischatel

La période de questions a débuté à 20 h 15 et s'est terminée à 20 h 17.

2023-08-202 **17. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 17.

ASSISTANCE : 2 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».